



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : **12**
- En exercice : **12**
- Présents : **12**

- Secrétaire de séance : *Patrick CISTERNE*
- Président de séance : *Michel GILES, Maire*

### **Ouverture de la séance à 18 h 30**

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **I - FINANCES ET ENERGIE**

#### **1.1 Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**

Même s'il n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, Jean-Michel MURER présente le rapport sur les orientations budgétaires 2019 afin de préparer l'élaboration des budgets primitifs.

L'objectif est de donner aux membres du conseil les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui interviendra au plus tard le 30 mars.

#### **BUDGET PRINCIPAL = M14**

##### **CONTEXTE GENERAL :**

- Une situation financière moins fragile.
- Un endettement réduit suite à la renégociation de cinq prêts avec la Caisse d'épargne.

##### **FONCTIONNEMENT**

L'excédent de fonctionnement 2018 devrait être de 212 KE.

Dépenses :

- Des charges à caractère général qu'il conviendra encore de maîtriser : 136 KE en 2015, 118 KE en 2016, 115 KE en 2017, 113 KE en 2018.
- Des charges de personnel qui représentent environ 55 % des dépenses réelles de fonctionnement, mais en baisse : 276 KE en 2017, 264 KE en 2018. La modification de plusieurs postes devrait engendrer une économie supplémentaire d'environ 20 KE.

Recettes :

- La dotation de l'état ne devrait plus diminuer : 83 KE en 2013 et 49 KE en 2017.
- Quasiment 62% de nos recettes réelles de fonctionnement proviennent des taxes foncières et d'habitation. Sur un total de 364 KE (353 en 2016), la TH représente 171 KE. Quelle sera l'incidence de la réforme de la TH sur notre budget à courts et moyen terme.....?
- La location des deux appartements au-dessus de l'école devrait rapporter environ 10 KE

##### **INVESTISSEMENT**

L'autofinancement doit être suffisant pour couvrir, avec les autres ressources propres de la commune (FCTVA, TA, DONNS..... etc.) le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 59 KE en 2019. L'idéal serait un autofinancement égal à 1,5 ce montant soit environ 90 KE.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, un critère de bonne gestion normalement admis est de ne pas dépasser 20% des recettes réelles de fonctionnement afin de ne pas compromettre les équilibres fondamentaux du budget. Nous étions en 2016 à 19,1%. Avec la renégociation, nous étions aux environs de 14% en 2018. Une baisse des remboursements en 2020 permettra d'envisager de nouveaux emprunts.

La programmation des dépenses d'investissement devra prendre en compte les différentes études : Traversée du village, Chastelas et Accessibilité Mairie, ainsi que l'aire de covoiturage (7 KE).

Le principal chantier de 2019 devrait concerner la réalisation des ateliers municipaux pour un montant évalué à 150 KE, et pour lesquels un emprunt sera nécessaire

A noter que nous devons rembourser 6 500 € de trop perçu de taxe d'aménagement (PC annulés).

Il conviendra d'établir des priorités dans la liste des autres chantiers à réaliser : Voirie, Jeux pour enfants, Panneau de communication, Rafraîchissement des salles de classe, Divers matériel, Cabanon St Jean, Maison des Lettres, Rénovation tennis, ...

### **BUDGET ASSAINISSEMENT = M49**

#### **CONTEXTE GENERAL :**

- Un budget qui ne présente pas de difficultés majeures.

#### **FONCTIONNEMENT :**

Des travaux d'égavage de la haie de la station d'épuration sont à prévoir pour environ 7 KE.

Plusieurs taxes de raccordement seront à percevoir pour les nouvelles habitations.

Le transfert de la facturation à la SAUR a été différé. La mairie continuera à facturer en 2019 l'assainissement 2018 avec les données transmises vers juin par la SAUR.

#### **INVESTISSEMENT :**

L'année 2019 ne donnera pas lieu à des travaux de grande ampleur sur le réseau. Il conviendra de finaliser le paiement des travaux réalisés fin 2017 et récupérer la DETR pour 23 KE

### **1.2 Contrat de gestion locative des appartements : Délibération**

Afin d'éviter les difficultés à prévoir dans la gestion des 2 appartements rénovés au-dessus de l'école (appartements inoccupés, retards de paiement des loyers, impayés, procédures d'expulsion ...), le Conseil Municipal souhaite conclure une convention de mandat de gestion locative avec l'agence SQUARE HABITAT, qui prendrait en charge les prestations suivantes :

- Visites
- Recherche et sélection des locataires
- Constitution du dossier de solvabilité des candidats
- Rédaction des baux avec entête mairie et signature du maire
- Etat des lieux d'entrée et de sortie
- Appel et encaissement des loyers et dépôt de garantie
- Recouvrement en cas d'impayé et actions judiciaires si nécessaire

Cette convention serait conclue pour une durée de 4 ans, moyennant une rémunération du mandataire et comprendrait une garantie pour loyers impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure une convention de mandat de gestion locative pour deux logements communaux avec l'agence SQUARE HABITAT, sous réserve de sa validation par le comptable public.

### **1.3 Demande de subvention pour les ateliers communaux (Etat, Région, Dép) : Délibération**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de construction des locaux techniques communaux pour un coût total prévisionnel de 125 712 € HT (150 854 € TTC), et sollicite pour l'exécution des travaux des subventions auprès :

- De l'Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL : 31 428 € (25 %)
- De la Région Auvergne – Rhône-Alpes : 30 171 € (24 %)
- Du Département de la Drôme : 37 714 € (30 %)

#### **1.4 Demande de subvention pour l'aire de jeux pour enfants (Etat, Département) : Délibération**

Madame I. MAURIN présente le projet de création d'une surface dans le parc communal allouée aux jeux d'enfants, notamment pour les petits de 2 à 8 ans. Elle remet aux membres du conseil pour consultation la fiche produit et le devis d'un montant de 8 652,70 € HT (10 383,24 € TTC) correspondant à l'acquisition d'une Structures jeux multi-activités 2/8 ans et jeux ressorts.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et à l'unanimité sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation cantonale 2018

#### **1.5 Fixation de la durée des amortissements : Délibération retirée**

#### **1.6 Fixation des loyers pour les appartements de l'école : Délibération**

Il convient de réviser le prix de location des appartements rénovés pour mieux s'adapter au marché locatif. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des loyers à 480 € pour le T3, et 530 € pour le T4.

#### **1.7 Acceptation de don : Délibération**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter un don de 600 €uros effectué par un particulier qui souhaite que cette somme soit affectée à une action en direction de la jeunesse. Le Conseil Municipal décide que cette somme servira à l'aménagement d'un local dans le parc municipal pour les jeunes de Puy-Saint-Martin.

## **II - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE**

### **2.1 Intercommunalité**

CCVD : C/R du Bureau Communautaire du 7 janvier 2019 : Parc de la Confluence : prix de vente 45 à 46,5 €/m<sup>2</sup>, Extension Parc de Champgrand : dossier d'enquête publique, Convention pour petit entretien des sentiers de randonnée (TGD pour PSM) : Pour les 30 communes de la CCVD : 5000€ (5€ le km)

CCVD : C/R de la réunion du 9 janvier sur les conditions financières de retrait : Suite au travail effectué par le cabinet « STRATORIAL FINANCES », une rencontre est prévue entre les DGS des 2 EPCI.

SIGMA : Prochaines réunions les mercredi 13 février 20h (DOB) et mercredi 13 mars 20h (vote du budget). Rappel : les délégués de PSM sont Bernard BON et David LAMANDE (titulaires) et Denis PERRIN (suppléant).

### **2.2 Urbanisme**

- Point sur l'aménagement du terrain ROSTAING : Des discussions sont en cours pour préciser les modalités d'acquisition par la commune des emplacements réservés.
- Modification simplifiée du PLU : **Délibération** reportée dans l'attente du résultat des négociations avec le promoteur
- Dossiers et demandes en cours : 2 Déclarations Préalables (rues du 19 mars et du 8 mai), 4 Permis de Construire (Saumelongue, Rue des Rédis, Chemin de St Jean, Rue La Grange)

### **2.3 Personnel**

Point sur le recrutement d'un(e) secrétaire de mairie : 30 candidatures ont été reçues, 5 ont été retenues pour un entretien. La date limite pour l'envoi des candidatures est le 15 février.

### **2.4 Administration générale**

- Calendrier municipal 2019 :
  - Conseil Municipal le 21 février à 18h30 et le 28 mars à 18h30
  - Téléthon Merci (remerciements des bénévoles) le vendredi 8 février à 19h
  - Accueil des nouveaux arrivants vendredi 8 mars à 18h
  - Commémoration FNACA mardi 19 mars à 11h au monument aux morts
  - Inauguration de la déviation vendredi 5 avril

### **III - JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT**

#### **3.1 Jeunesse**

Projet d'aire de jeux au Parc Clément : cf. ci-dessus au paragraphe « FINANCES »

#### **3.2 Logement**

Mandat de gestion locative : **Délibération** : cf. ci-dessus au paragraphe « FINANCES »

### **IV - TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE**

#### **4.1 Travaux**

##### Programme 2019

Les chantiers suivants sont à prévoir : peinture des volets de l'école, toiture du cabanon St Jean, suites de la tempête (église, école), réparation du grillage du stade, ateliers communaux, Aménagement des ronds-points, Signalétique, ...

Un point régulier sera fait avec les agents du service technique pour organiser la programmation des travaux.

#### **4.2 Voirie**

##### Traverse du village

L'appel d'offres pour l'étude d'aménagement a été publié. La Commission d'appel d'offres se réunira le 15 février et le choix du bureau d'études devrait intervenir mi-mars.

##### Programme 2019

Chemin du Pré Rond (y.c agrandissement du busage du fossé DASPE), Chemin des Senteurs avec utilisation du fraiset, rue Jules FERRY, rue du 11 novembre.

### **V - VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION**

#### **5.1 Vie associative**

Assemblées générales : TILP le 29/01 à 18h30, PSMi le 29/01 à 19h30, Archives et Patrimoine le 01/02 à 18h, Amicale Laïque 13/03 à 20h30

Le Comité des fêtes prévoit d'organiser un vide grenier le dimanche 17 mars

Nouvelle association à PSM : DEMOISELLE NATURE (1612 route de Manas), qui organise une manifestation « Entrez dans la danse » le 27 avril 2019.

PMSi organise un Mini-festival intergénérationnel de Cinéma le 19/02

#### **5.2 Communication**

##### Préparation du « PSM » de Février

Date limite pour la réception des articles : 31 janvier, tirage le 27 février.

##### Compte rendu du Café citoyen du 19 janvier 2019 sur le projet éolien

Les échanges ont été animés, avec notamment un groupe d'opposants extra-municipaux. Les participants puy-saint-martinois ont fait état de 2 préoccupations principales : l'impact paysager, et les nuisances sonores. Le maire a rappelé que la principale motivation des élus pour ce projet s'inscrivait dans le cadre de la transition énergétique. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à l'animatrice qui a su faire preuve de sérénité et d'une objectivité remarquable.

##### Accueil des nouveaux arrivants

Une réception des nouveaux arrivants sera organisée le vendredi 8 mars à 18h, en présence des responsables associatifs. Les conseillers municipaux référents de quartier sont chargés de signaler les nouveaux arrivants au secrétariat de mairie.

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

### Participation au Grand Débat

Le Conseil Municipal souhaite prendre sa part au Grand Débat National, et décide d'organiser 2 réunions de rencontres et d'échanges :

- vendredi 15 février à 20h30 à la salle des fêtes
- vendredi 8 mars à 20h30 à la salle des fêtes

Des informations complémentaires seront diffusées dans les prochains jours.

### Concert à l'église

Le Conseil Municipal apprend qu'un concert aura lieu à l'église le 2 février.

***La séance est levée à 20 h 30.***

<b>Prochaine séance du conseil municipal, le jeudi 21 février 2019, à 18 h 30</b>
---